



VILLE DE
HUNINGUE

Mairie de la Ville de Huningue
2 rue de Saint-Louis BP 350
68333 Huningue Cedex
tel. 03 89 69 17 80
fax 03 89 69 20 05

ARRETE N°9104

Portant constat de la mise à jour du plan local d'urbanisme

Le Maire de la Ville de HUNINGUE,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Huningue approuvé le 2 juillet 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020/383 du 6 octobre 2020 portant création du périmètre délimité des abords des monuments historiques sur le territoire de la commune de Huningue ;

VU le plan de prévention des risques technologique des sociétés DSM Nutritional Products France et Rubi Terminal, approuvé le 24 septembre 2014, modifié le 1er septembre 2017 et le 2 août 2019 ;

VU le tableau des servitudes d'utilité publique daté du 3 décembre 2020 ;

VU le plan des servitudes d'utilité publique daté du 13 janvier 2021;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le plan local d'urbanisme de la commune de Huningue est mis à jour à la date du présent arrêté. Un plan des servitudes d'utilité publique actualisé le 13 janvier 2021, un tableau des servitudes d'utilité publique actualisé le 3 décembre 2020 et le dossier du PPRT modifié sont joints en annexe du présent arrêté, et substitués aux documents contenus dans le dossier approuvé.

ARTICLE 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville de Huningue

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché à l'hôtel de ville de Huningue aux lieux et places habituels.

ARTICLE 4 :

Des copies du présent arrêté seront transmises à :

- M. le Sous-Préfet de Mulhouse
- M. le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du 25 janvier 2021

Le Maire,

Jean Marc DEICHTMANN

HUNINGUE, du 25 janvier 2021
Le Maire,

Jean Marc DEICHTMANN